#### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 13 juillet 2007 (convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA Régis, M. CAZABONNE Alain, FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FREYGEFOND Ludovic, M. FERILLOT Michel. M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUPPÉ Alain, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, M. MANGON Jacques, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

- M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)
- M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
- M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)
- M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
- M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
- M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)
- M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
- M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis
- M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)
- M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)
- Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
- M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)

- M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
- M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
- M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
- M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
- M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
- M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
- M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
- M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
- M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
- M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
- Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
- M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

# DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 13 juillet 2007

POLE RESSOURCES ET CONSEIL Direction des ressources humaines

N° 2007/0537

### Charte de bon usage des ressources du système d'information - Validation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'accompagner et d'encadrer le déploiement des nouveaux outils de l'information et de la communication, l'administration communautaire a lancé une réflexion en fin d'année 2000, en vue d'élaborer une charte, qui a été mise au point par un groupe de travail composé du Service Juridique, de la DDRH et de la DIG.

Ce document avait été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire le 5 mars 2001, puis transmis à l'ensemble du personnel travaillant à la Communauté Urbaine de Bordeaux (élus, agents titulaires et non titulaires, stagiaires et prestataires travaillant pour le compte de la Communauté), sous la signature de M. le Président.

Depuis l'adoption de la charte informatique à la Communauté, l'utilisation des « nouvelles technologies » a subi une forte progression. Il est apparu à plusieurs occasions que la charte informatique était d'une part méconnue des utilisateurs et d'autre part trop imprécise. Ce dernier point pouvait mettre en difficulté l'Administration dans le respect des principes fondamentaux qu'elle a édictés.

Par ailleurs la législation et la jurisprudence ont évolué dans ce domaine et il apparaît nécessaire de concevoir une nouvelle charte informatique et de faire un effort significatif de communication auprès des agents.

Les objectifs à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle charte sont les suivants :

- Concilier à la fois le respect des libertés individuelles de chaque agent et les intérêts propres de la communauté,
- Préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,
- Définir les règles du bon usage et de ces outils,
- Informer et communiquer sur le bon usage des technologies de l'information et prévenir sur les risques liés à une mauvaise utilisation de ces dernières.

Les avantages que procure l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont indéniables et contribuent largement au bon fonctionnement du service public, cependant il est important que la Communauté se dote d'un outil permettant de :

- Limiter les risques techniques liés à une mauvaise utilisation des ressources telles que l'encombrement du réseau et des systèmes de stockage, les possibilités d'intrusion depuis l'extérieur, les actes de malveillance depuis l'interne, les attaques virales, ....
- Limiter les risques juridiques pour la collectivité mais aussi pour l'agent,
- Professionnaliser les échanges pour une meilleure image du service public,
- Poursuivre le développement de ces technologies dans un environnement sécurisé,
- Contrôler les dépenses liées à l'utilisation des outils informatiques et télécoms,
- Eviter les dérives et abus d'utilisation (prévenir, sanctionner le cas échéant).

Le périmètre de la charte a été élargi à tous les outils d'information et de communication.

Après une étude de l'existant confirmant les faiblesses de la charte actuelle, un groupe de travail constitué de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Affaires Juridiques et de la Documentation et de la Direction des systèmes d'Information a élaboré un projet de charte, qui a été validé par un groupe de projet élargi constitué des représentants des pôles, puis par l'EDG.

Le champ d'application de la charte porte sur l'ensemble des ressources du système d'information de la CUB :

- Les applications métiers, bureautiques, messagerie, Internet, intranet, extranet,
- Les données,
- Les PC fixes, PC portables, périphériques notamment imprimantes, clés USB, scanners, ...
- Les assistants personnels,
- Les téléphones fixes, mobiles (GSM, postes TETRA),
- Les fax, photocopieurs
- Les appareils photo numériques.

Pour affirmer l'élargissement du champ d'application de la charte, celle-ci a été rebaptisée « Charte de bon usage des ressources du système d'information ».

Cette charte a été présentée aux membres du Comité Technique Paritaire le 12 juin 2007.

Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé si tel est votre avis de bien vouloir valider le contenu de la charte annexée à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 JUILLET 2007

Vincent FELTESSE